



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Procès-Verbal

Le 21 décembre 2013

Province de Québec
Municipalité de Saint-André-Avellin

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 21^e jour du mois de décembre 2013, à 14h00, dûment convoquée par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, le 20 décembre 2013 conformément à l'article 152 du Code municipal et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Michel Forget,
Lorraine Labrosse,

Germain Charron,
Lucie Lalonde,

Marc Ménard
Michel Thérien

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Claire Tremblay, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Sujet discuté : Théâtre des Quatre Soeurs
3. Fermeture de l'assemblée.

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1312-576EX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2- THÉÂTRE DES QUATRE SOEURS

1312-577EX

ATTENDU QU'

il a été constaté lors d'une inspection conjointement le 4 novembre dernier, par le service de sécurité publique, le technicien en prévention incendie de la MRC de Papineau, et le service d'urbanisme et d'environnement que l'état du bâtiment situé au 156, rue Principale, soit le Théâtre des Quatre Sœurs Inc, sous la responsabilité de Gauthier, Levy et Associés Huissiers, constitue un risque pour la sécurité publique;

ATTENDU QUE

le Théâtre des Quatre Sœurs Inc. est un bâtiment public régi par la Loi sur la sécurité dans les édifices publics, sous la responsabilité de la Régie du bâtiment du Québec;

Maire

Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

- ATTENDU QU' un inspecteur de la Régie du bâtiment du Québec a procédé à une inspection des lieux le 7 novembre dernier, ayant pour effet que des correctifs ont été exigés, particulièrement à la toiture principale de la salle de théâtre, une marquise en façade sur la rue Principale, et la structure d'une pergola située du côté du stationnement arrière;
- ATTENDU QUE l'accumulation de neige au cours de la période hivernale constitue un élément majeur de risque relativement à la structure de la marquise en façade du bâtiment;
- ATTENDU QUE les responsables de cet immeuble ont dûment été mis en demeure le 20 décembre dernier de procéder sans délai aux travaux de sécurisation des lieux, notamment concernant la marquise et la façade du bâtiment situées en front de la rue Principale;
- ATTENDU QUE aucune des parties concernées n'a manifesté la volonté de donner suite à la demande de la Municipalité;
- ATTENDU QUE l'intérêt et la sécurité publics exigent que des mesures urgentes soient prises afin de sécuriser les lieux, principalement en regard des piétons circulant en face de ce bâtiment, sur la rue Principale;
- ATTENDU QUE en conséquence, il y a lieu de mandater les procureurs de la Municipalité afin que les procédures judiciaires appropriées soient instituées sans délai pour que soient autorisée et ordonnée par la cour l'exécution de travaux de sécurisation et/ou de démolition requis en toute urgence du bâtiment sis au 156 rue Principale à Saint-André-Avellin ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU :

- QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil mandate le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Associés afin que les procédures judiciaires appropriées soient instituées sans délai pour que soient autorisée et ordonnée par la cour l'exécution de travaux de sécurisation et/ou de démolition requis en toute urgence du bâtiment sis au 156 rue Principale à Saint-André-Avellin ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3- **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

1312-578EX

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

QU' à 15h15, la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

CLAIRE TREMBLAY
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

_____ Maire
_____ Sec. Très.